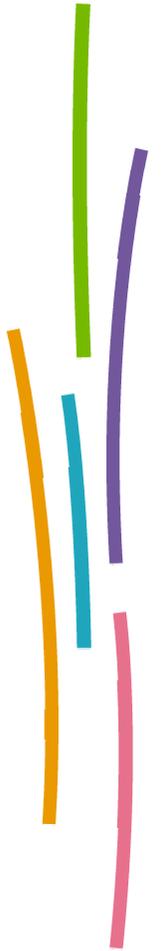


# Plan de Protection de l'Atmosphère

9 février 2011

Comité de suivi et  
révision



# Ordre du jour

## Partie 1: Révision du PPA (10h à 11h)

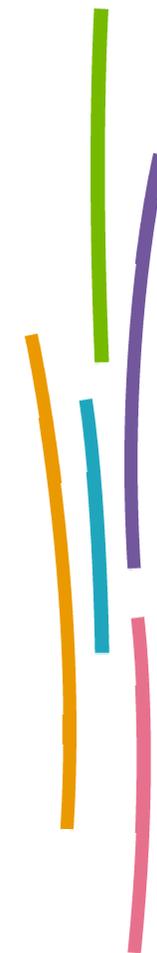
- Rappel du contexte et enjeux (DREAL LR)
- Premiers éléments d'évaluation de l'actuel PPA (BURGEAP)
- Choix du périmètre de révision du PPA (BURGEAP)

## Partie 2: Suivi annuel du PPA (11h à 12h)

- Bilan de la qualité de l'air 2011 (AIR LR)
- Actualisation des indicateurs de suivi et cartographies d'émissions (AIR LR)
- Révision Plan de Déplacement Urbain (Montpellier Agglomération)
- Révision des procédures en cas de pics de pollution (DREAL LR)
- Etude de l'exposition à la pollution dans les différents modes de transports (DREAL LR)

# 1<sup>ère</sup> partie:

## Contexte et enjeux de la révision du PPA



# Qu'est ce qu'un PPA?

## Objectif du PPA:

- Faire respecter des seuils réglementaires de qualité de l'air
- Améliorer la qualité de l'air (enjeux sanitaires et environnementaux)

## Mise en application:

- Définit les objectifs à atteindre (pour chaque polluant concerné)
- Arrête des mesures destinées à réduire les émissions de polluants atmosphériques et à utiliser l'énergie de manière rationnelle
- Précise les moyens (financement, calendrier, indicateurs...)
- Évalue l'impact attendu des actions (sur les émissions, la qualité de l'air et la population exposée)

## Elaboration sous l'autorité du Préfet

## Suivi annuel des actions

# Qui est concerné?

## Secteurs et activités concernés:

- Tous les secteurs et activités qui émettent des polluants atmosphériques (transport, industrie, agriculture, tertiaire, chauffage et énergie, activités de la population, etc.)

## Portée des actions et mesures:

- Mesures réglementaires opposables (compétences préfectorales)
- Actions partenariales (compétences d'autres acteurs : collectivités...)
- Actions d'accompagnement (sensibilisation, communication...)

## Périmètre géographique:

- Actuellement 48 communes (au delà de l'agglomération de Montpellier)
- Périmètre à arrêter par le Préfet (localisation de la population, niveaux de polluants, émissions, phénomènes de diffusion, topographie...)

# Pourquoi le réviser?

## Evaluation quinquennale:

- PPA approuvé en 2006 et obligation d'évaluation tous les 5 ans
- Evaluation (et révision si besoin) du PPA en 2011

## Modifications des exigences de contenu:

- Décret du 21 octobre 2010 modifiant le code de l'environnement
- Insuffisances du PPA actuel vis à vis des nouvelles exigences de contenu (sur le fond et la forme)

## Non respect des valeurs limites réglementaires

- Valeur limite annuelle dépassée à Montpellier pour les concentrations en NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote)
- Obligation de mettre en œuvre un PPA pour faire respecter la valeur limite (risque de contentieux européen)
- Enjeux sanitaires (valeur limite pour la protection de la santé humaine)

# Quel est le plan de travail?

## Acteurs mobilisés:

- Préfet appuyé par la DREAL
- Accompagnement BURGEAP et AIR Languedoc-Roussillon
- Concertation avec les partenaires locaux (comité de suivi notamment)

## Calendrier de travail:

- Évaluation de l'actuel PPA et propositions d'amélioration → *juin 2012*
- Elaboration et rédaction d'un projet de nouveau PPA → *octobre 2012*
- Consultations du CODERST → *entre octobre 2012 et janvier 2013*
- Consultations des collectivités → *entre janvier et avril 2013*
- Enquête publique → *été 2013*
- Approbation → *novembre 2013*

## Réunions du comité de suivi:

- Mai 2012 : étude des propositions d'amélioration
- Septembre 2012 : étude du projet de PPA